

BÉNÉDICTE MEFFRE



Témoignage de Bénédicte Meffre

Chargée de mission Gestion de Zones Humides 13, Conservatoire des Espaces Naturels de PACA

Qu'est-ce que les Conservatoires d'espaces naturels ?

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont des associations ayant pour objet la conservation des espaces naturels et des sites d'intérêt écologique d'une région. Ils réalisent la maîtrise foncière ou d'usage de sites afin d'assurer la garantie d'une protection durable de leur diversité biologique. Ils ont vocation à accompagner les politiques publiques ayant le même objet. Ils contribuent également à la sensibilisation au patrimoine naturel.

Les Conservatoires sont regroupés en réseau au sein de la Fédération nationale (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels) et adhèrent à la charte des Conservatoires.

Quels sont leurs rôles et missions, ainsi que leurs interactions avec la thématique agricole ?

L'action des Conservatoires d'espaces naturels est fondée sur la maîtrise foncière et d'usage. Elle s'appuie sur une approche concertée, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires.

Acteurs territoriaux et de proximité, les Conservatoires élaborent des projets de conservation des sites dont ils assurent la gestion en prenant en compte les aspects culturels, patrimoniaux, économiques et humains. Leurs interventions s'articulent autour de 4 fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation.

Leur atout : pouvoir conventionner avec l'ensemble des acteurs concernés (du propriétaire privé jusqu'aux Ministères) pour que la biodiversité soit prise en compte et préservée, et pour assurer la mise en place de pratiques de gestion durable des territoires.

En ce qui concerne certains enjeux de conservation, la thématique agricole et plus particulièrement pastorale est intimement liée en tant qu'outil de gestion de milieu par le maintien de milieux ouverts favorables à la diversité.

Et en PACA ?

Le Conservatoire d'espaces naturels de PACA est une association régionale dont le but est la protection et la conservation du patrimoine naturel régional. Son action vise à assurer la pérennité des espèces animales ou végétales ainsi que des milieux rares et menacés qu'héberge la région PACA.

Fort d'une équipe de plus de quarante salariés permanents, le CEN PACA gère ainsi 56 282 hectares dans la région, il est propriétaire de près de 1 000 hectares. Ces actions s'appuient sur des expertises scientifiques de qualité, l'association étant composée de professionnels, naturalistes et spécialistes de la conservation, reconnus en PACA.

Le CEN PACA est en lien avec le monde agricole voire plus particulièrement pastoral sur de nombreux sites dont il est gestionnaire et/ou propriétaire. Un grand nombre d'espèces menacées en PACA sont liées aux milieux ouverts traditionnellement gérés par le pâturage extensif. Ces milieux sont en régression du fait de leur abandon (dans ce cas ils perdent de leur intérêt écologique en se refermant), ou de leur conversion vers des usages agricoles plus intensifs moins favorables à la biodiversité. Par conséquent le maintien ou la restauration de pratiques pastorales ou agricoles extensives sur ces espaces naturels est un outil majeur de préservation du patrimoine naturel. Le CEN a fait le choix de s'appuyer pour cela sur les partenariats qu'il développe avec la profession agricole.

Le CEN PACA gère notamment le site de la petite Camargue et y a récemment œuvré au retour d'une activité agricole bio. Cet espace naturel protégé de 89,5 hectares situé sur la rive nord de l'étang de Berre, sur la commune de Saint-Chamas (13), est constitué principalement d'une vaste zone humide mais également de milieux agro-pastoraux. Le Conservatoire du littoral est propriétaire du site depuis 1998 et le CEN PACA est gestionnaire de puis 1999.

Quels sont les caractéristiques et les enjeux de conservation de ce site ?

Le site de la Petite Camargue, qui a fait l'objet d'un plan de gestion (document qui fait référence et outil de planification pour la gestion d'un site naturel), est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 dénommé "Marais et zones humides de l'Étang de Berre".

Les enjeux de gestion du site concernent la protection des habitats, essentiellement constitués par la roselière, les prés salés et les boisements des rives de la Touloubre, et des espèces patrimoniales utilisant le site comme zone d'alimentation, de reproduction, d'hivernage, ou de transit.

Quel est l'intérêt de la réintroduction du pâturage et pourquoi avoir choisi l'agriculture biologique ?

Le site, anciennement occupé par des troupeaux ovins, n'avait plus été utilisé depuis 2010. Depuis, une fermeture des milieux était constaté et en parallèle une diminution de la diversité écologique, de par la disparition d'habitats patrimoniaux et/ou favorables aux espèces inféodées aux milieux ouverts.

Le plan de gestion a établi des propositions de scénarios pastoraux afin de maintenir l'ouverture et la diversité des milieux prairiaux.

Le choix d'un éleveur en agriculture biologique n'était pas un critère indispensable à la sélection de l'éleveur mais a constitué un avantage pour départager deux candidatures équivalentes.

De plus, il s'est avéré que l'éleveur en agriculture biologique a pu appliquer très facilement les contraintes imposées dans le cahier des charges en rapport avec les enjeux de conservation (ex : recommandations sur les traitements phytolactiques, pas de fertilisation minérale, pas d'utilisation de produit pesticides, etc..).

Comment avez-vous procédé pour cela ?

Un appel à candidature pour la mise à disposition des parcelles appartenant au Conservatoire du littoral a été diffusé en fin d'année 2014. Suite à la réception des candidatures la sélection de l'éleveur a été effectuée au premier semestre 2015.

Un comité de sélection a été réuni afin de sélectionner l'éleveur correspondant aux critères annoncés dans l'appel d'offre. Ce comité de sélection était composé : du Conservatoire du littoral, du CEN PACA, de la Mairie de Saint-Chamas, de la Chambre d'agriculture du 13 et de la Région.

La convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public a été signée au premier trimestre 2016, les bêtes sont arrivées sur le site au mois d'avril 2016.